

Les relations entre les générations aujourd'hui : questions pour l'avenir

Autor(en): **Fragnière, Jean-Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Thema-Bulletin = Bulletin thématique / Forum Helveticum**

Band (Jahr): **5 (2004)**

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-833127>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES RELATIONS ENTRE LES GÉNÉRATIONS AUJOURD'HUI: QUESTIONS POUR L'AVENIR¹

Jean-Pierre Fragnière

La question des relations entre les générations a fait irruption au cœur du débat public et même de la réflexion politique. Elle a longtemps couvé sous la cendre. Qu'est-ce qui a déclenché ce phénomène? Les Suisses sont rendus attentifs au phénomène du vieillissement de la population, souvent présenté comme un péril, en tout cas comme un coût. Des voix évoquent la fragilisation d'une partie de la jeunesse. Le soupçon d'incivilité apporte son lot d'explications. Récemment, les charges qui pèsent sur trop de familles ont conduit à l'émergence d'un chapelet de propositions, voire de mesures politiques, qui peinent à entrer dans la législation.

Les problèmes tendent à se poser en termes de relations entre les générations, plus précisément de solidarité entre les générations. Existent-elles, sont-elles encore solides ou sur le chemin de la régression? Examinons.

Les limites de la comptabilité

Beaucoup d'observateurs se mettent à faire des comptes. Qui paie quoi? Pour qui? Qui transfère quoi à qui? Les vieux paient-ils pour les jeunes? Les jeunes et les actifs se saignent-ils pour les vieux? La question est légitime, voire nécessaire. Mais toute comptabilité a ses limites puisqu'elle ne peut considérer que ce qui est mesurable, plus particulièrement en termes monétaires. Elle peine à considérer des réalités comme la cohésion sociale, la transmission culturelle, etc. Toute réflexion plausible et solide sur les relations à venir entre les générations se doit d'être multidimensionnelle.

La peur du conflit

Non, ce n'est pas encore la panique. Mais une crainte larvée s'insinue fréquemment dans les discours ou au café du commerce. Va-t-on être confronté à un conflit de générations? Beaucoup gardent la tête froide ou au moins sereine. Ils savent qu'une certaine tension entre la jeunesse et la vieillesse est de toutes les époques, les valeurs et les modèles culturels des jeunes et des vieux sont

rarement tout à fait compatibles. Une cohabitation parfois tendue fait partie des règles du jeu acceptées. Cependant, la crainte du conflit semble aujourd'hui s'exacerber dans une société où doivent trouver leur place des personnes de tous âges, disposant d'une indépendance personnelle de plus en plus reconnue et d'une autonomie solide et jalousement revendiquée.

Oui, les échanges existent

En Suisse, les relations entre les générations peuvent être considérées comme satisfaisantes, les échanges existent. Au quotidien, les parents aident leurs enfants, les familles avec enfants bénéficient des prestations des aînés et ceux-ci peuvent compter sur leurs descendants en cas de difficultés telles que l'isolement ou les premiers handicaps qui accompagnent la vieillesse. Diverses études parlent de «solidarités familiales réelles, mais aussi limitées». Il n'est donc pas possible de confirmer une forte fragilisation des relations et des échanges entre les générations. Elles doivent pourtant être reconnues, confortées et soutenues.

Oui, la disponibilité à la solidarité a un avenir

Les jeunes sont-ils prêts à payer l'AVS pour leurs aînés? Sont-ils disposés à assumer les coûts de la maladie dans la grande vieillesse? Les travaux disponibles montrent que la réponse est oui. La réciproque est vraie; les vieux portent le souci de l'accueil des nouvelles générations et des prestations qui s'imposent pour le garantir. Cette disponibilité est souvent accompagnée d'un jugement moral: on veut bien aider et partager, mais sous condition de bon comportement social, voire moral.

Oui, des initiatives novatrices sont en voie de réalisation

Le souci de cultiver la qualité des relations entre les générations, au moins de lutter contre les ghettos, inspire de nombreux projets. Plusieurs groupements de retraités orientent leur action vers des activités que l'on peut qualifier de solidarités intra- et intergénérationnelles. Parfois, l'encouragement, voire le soutien des pouvoirs publics, leur est octroyé. Des groupes de jeunes, y compris dans le cadre parascolaire, développent des initiatives pour promouvoir la rencontre avec les aînés et souvent pour proposer des services. D'autres ini-

tatives existent. Elles sont suffisamment nombreuses pour commencer à faire école et constituer des références à caractère exemplaire.

Des générations déchirées

L'utilisation de la notion de génération risque d'occulter des différences profondes et les inégalités. Si l'on ajoute à cela le fait que depuis au moins deux décennies le fossé s'accroît entre des groupes de personnes appartenant à la même génération, on devine bien les problèmes susceptibles d'éclater et de fragiliser l'avenir des relations entre les générations. La possibilité de pratiquer l'échange et d'exprimer la solidarité suppose de disposer de ressources et d'une certaine autonomie. Au sein de la population âgée, trop de personnes sont démunies, elles se murent dans l'isolement ou y sont condamnées. N'étant pas en mesure de pratiquer la réciprocité, elles peinent à recevoir et elles hésitent à donner. Des mécanismes identiques sont repérables dans les autres générations.

L'enfermement dans la pauvreté

L'accroissement de la pauvreté est reconnu, y compris dans un univers où la richesse collective s'accroît. Le pauvre n'a que faire des raisons qui l'on conduit à se trouver dans son état. Handicap, maladie, rupture familiale, échec dans la formation ou dans la profession, chômage, salaire dérisoire, ou plusieurs de ces dimensions à la fois, le fait majeur est qu'il se trouve isolé socialement et dans une très fréquente incapacité à faire des projets. Cet horizon bouché ne l'ouvre pas aux solidarités intergénérationnelles. Le pauvre se cache, surtout lorsqu'il est traité par le soupçon. Tant de personnes qui n'accèdent pas aux prestations et aux services auxquels elles auraient droit. Elles peinent à penser et à agir en termes de relations entre les générations.

Les enfants mal accueillis

C'est toujours avec réticence que les politiques de soutien à la maternité (et à la paternité) et les politiques d'accueil de l'enfance sont considérées et développées. Le résultat de ces timidités et de ces pingreries est aujourd'hui bien visible. Le taux de natalité a dégringolé, les équipements d'accueil de la petite enfance sont rares et souvent inaccessibles financièrement. Les jeunes familles

avec enfants sont devenues l'un des groupes sociaux les plus exposés à la pauvreté. La solidarité publique ne contribue que pour un sixième aux coûts engendrés par la survenue d'une naissance. Dans ces conditions, on observe un important appel aux solidarités intergénérationnelles, spécialement des aînés, pour rendre viable l'exercice de la parentalité; mais dans des situations d'isolement, de mobilité, d'accidents de parcours de vie, les situations d'impasse deviennent de plus en plus fréquentes, les solutions spontanées, voire bricolées, ne suffisent pas ou plus.

La fragilisation de la sécurité sociale

Elle est en route et elle a déjà produit quelques fruits amers. Elle avance fréquemment sous le drapeau de la lutte contre les abus. Elle se glisse avec l'argument de la symétrie des sacrifices. Toutes les générations ont connu dans la période récente ce qu'on appelle pudiquement des réajustements et qu'on ferait mieux parfois d'appeler des coupures. A chaque fois, des groupes entiers de personnes ont vu leur fragilité s'aggraver, sans parler de leurs souffrances. Les solidarités intergénérationnelles, spécialement dans le secteur privé, sont-elles en mesure de prendre le relais et de pallier les effets marginalisants de ces mesures? On peut en douter.

Vie associative et élitisme

La pratique des solidarités intergénérationnelles, en particulier dans le cadre de la vie associative, est caractérisée par un phénomène largement reconnu dans des travaux suisses et européens. Les prestataires de ces services sont plutôt des personnes vivant une situation de vie confortable, disposant d'une culture convenable et de capacité de relations sociales héritées de leur milieu, voire de leurs activités professionnelles. On voit poindre le danger: les pratiques des solidarités risquent d'être frappées du sceau de l'élitisme et de se fermer à toute une catégorie de disponibilités ou de demandes. On est solidaire, oui, mais entre «gens biens».

Une perspective

Risquons une seule réflexion sur l'avenir des relations entre les générations. Notre société helvétique s'est dotée de la devise «Un pour tous, tous pour

un». Le principe est séduisant. La mise en œuvre appelle travail, créativité, capacité de reconnaître les problèmes. Cela ne se fera pas par un coup de baguette magique. Concernant la préparation de nos lois et règlements, nous avons choisi récemment de les soumettre à un «critère d'eurocompatibilité». L'heure est venue d'introduire dans la palette des critères d'organisation de nos institutions le critère de compatibilité avec un rapport harmonieux entre les générations. Un chantier à définir et à mettre en œuvre.

-
- 1 Les études et les travaux sur lesquels se fonde cette contribution sont accessibles avec leurs références sur le site: www.jpfragniere.ch